

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2013

CRÉATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION - (N° 570)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 42

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 23, supprimer les mots :

« portant sur la situation de l'emploi des jeunes et des salariés âgés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les modifications apportées par la commission des Affaires sociales, qui a étendu le contenu du diagnostic préalable à la négociation d'un accord.